

## Commune de Gréalou

### Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 13 Décembre 2022

- - -

Le 13 Décembre 2022 à 20h, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 9 Décembre 2022 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

#### **Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :**

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, M. Emmanuel SAILLY, M. Michel VÉDRUNE

**Étaient absents, les conseillers municipaux suivants :** - Mme Mélanie FAYET, Mme Nathalie MASBOU, Mme Mathilde VÉDRUNE

**Pouvoirs :** -3

**Nombre de conseillers en exercice : 11    Nombre de conseillers présents : 8    Votants : 11**

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

#### **Accueil des participants**

-

**Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

#### **1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

-

**Michel VÉDRUNE**

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 Novembre 2022 a été transmis aux conseillers pour corrections

✓ **Le PV est approuvé par 11 voix pour 0 abstentions 0 voix contre**

#### **2. ADRESSAGE DU LOTISSEMENT -**

**Jacques FOUCHER**

Suite à notre consultation des Habitants du lotissement, nous avons reçu les propositions suivantes.

VC 141 : - Chemins des genévriers

VC 142 : - Rue du soleil

VC 143 : - Impasse des grands chênes

- Impasse buissonnière

- Impasse des pierres levées

VC 144 : - Impasse des cyprès

Le conseil municipal propose de retenir les appellations suivantes

VC 141 : - Chemin des genévriers

VC 142 : - Rue du soleil

VC 143 : - Impasse buissonnière

VC 144: - Impasse des chênes

La délibération devra reprendre aussi la dénomination du chemin d'accès aux nouvelles constructions Lafferrairie « chemin du domaine de Pégourié »

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident ces propositions avec 11 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

### **3. PERSONNEL : renouvellement et avenant aux contrats de travail du personnel périscolaire** - **Michel VEDRUNE**

Suite à la fin de contrat de Christelle et compte tenu de l'absence de renouvellement des contrats aidés, les modifications de contrat suivantes ont été réalisées.

- Christelle : signature d'un contrat de trois mois avec 17h30 de travail (au lieu de 20H)
- **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 8 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre**
- Sylvie : avenant à son contrat de travail portant le volume horaire de 15 H à 17 H30
- **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre**

### **4. PERSONNEL : prime RIFSEP** - **Michel VEDRUNE**

Le Maire propose la répartition suivante

- Pascal IFSE (obligatoire) 50 €

**Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 11 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

- Philippe IFSE 50 € CIA 250 € (pour tenir compte de son dévouement et de l'utilisation de son véhicule et de son matériel personnel)

**Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 11 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

- Odile IFSE : 150 € CIA 610 € (dont 160 € pour prise en compte du différentiel d'augmentation du salaire entre prévisions et augmentation réelle (3.5 % au lieu de 5 % votés)

**Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 11 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

**5. ACTUALISATION DES MONTANTS DE LOYER - Michel VEDRUNE**

L'indice IRL donne une augmentation des loyers de 3.6 %

En conséquence les loyers pour 2023 seront les suivants

-logement école : le loyer passe de 351.88 € à 364.55 €

-logement presbytère : le loyer passe de 574.98 à 595.68 €

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 11 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

**6. plan de gestion du dolmen PECH LAGLAYRE 2- Jacques FOUCHER**

De la même manière que pour le tronçon du chemin de st Jacques de Compostelle, le classement du dolmen de PECH LAGLAYRE 2 nécessite la rédaction d'un plan de gestion du site.

La rédaction proposée reprend les actions déjà menées par la commune de Gréalou (fouilles, stabilisation, consolidation) Les actions restant à mener sont essentiellement du ressort du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (Actions de communication, de valorisation du site et finalisation signalétique)

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident le plan de gestion avec 11 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

**7. Demande de DETR pour le projet auberge - Michel VEDRUNE**

La demande de DETR doit être déposée avant fin décembre Le maire demande au conseil de lui donner pouvoir pour déposer cette demande de subvention.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 11 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

### 8-1 Préconisation de restauration du dolmen I du Pech Laglaire par Vincent ARD

Après deux campagnes de fouille, il nous est possible de présenter une proposition de restauration/consolidation du monument. Pour répondre aux demandes exprimées par les différents acteurs, cette opération devra préserver au maximum le monument dans son état actuel et nécessiter des interventions les plus réversibles possibles.

**Concernant le dolmen 1**, dont la fouille a été achevée en 2022, la dalle de couverture n° 4, brisée en deux et déposée au cours de la fouilles 2021, présente un état de dégradation très avancé et sa restauration n'est pas envisageable. Sa remise en place n'est donc pas possible. Le repositionnement du second fragment de dalle de couverture (dalle n° 5), un temps envisagé, n'est pas possible au vu de son état observé au cours des fouilles 2022. **Deux solutions peuvent donc être proposées pour la dalle de couverture de la chambre 1 : soit son remplacement par une autre dalle, soit son non remplacement. Cette question n'a pas été tranchée à ce jour.**

Pour empêcher les orthostates de basculer dans la chambre, **le remblaiement à mi-hauteur de la chambre 1 par un granulat calcaire après pose d'un géotextile a été effectué** à l'issue des fouilles 2022 par l'équipe de fouille et la commune, conformément aux préconisations effectuées en amont. Les matériaux ont été mis à disposition gracieusement par la commune de Gréalou.

**Les sommets des orthostates n° 1 à 3 du dolmen 1 présentent des fissurations importantes nécessitant une consolidation urgente.** Ces fissures liées au litage naturel de la pierre entraînent la délitation progressive des blocs sous l'effet de la végétation et du gel. Une expertise a été réalisée au cours des fouilles 2021 par l'atelier de restauration du Rouge-Gorge. Il est proposé de procéder au colmatage de ces fissures par un mortier de chaux après traitement biocide et nettoyage. Il s'agit de l'opération à conduire la plus urgente. Le devis établi et fourni en 2021 a été mis à jour en 2022 et confié par nos soins au SRA Occitanie en septembre 2022. À ce jour, cette opération n'a pas été réalisée.

**Concernant la chambre 2**, encore non investiguée, il est encore prématuré de proposer des actions de restauration avant son exploration en 2023. Les dimensions restreintes de ce second dolmen et l'état de l'orthostate sud n° 8 ne permettront toutefois pas de le rendre accessible au public. La dalle de couverture devra donc être repositionnée à son emplacement d'origine une fois la fouille achevée.

Enfin, **le cairn** étant très fragile, du fait de l'emploi de pierres calcaires gélives, il devra être recouvert de terre en fin de fouille pour permettre sa conservation sur le temps long. Pour améliorer la compréhension de l'architecture du monument par les visiteurs, nous proposons de matérialiser les différents parements du monument en surface (cairns 1, 2 et 3), au droit des parements d'origine. Ainsi, il sera possible d'observer les différentes parties du cairn et de parcourir le monument sans risque de dégradation des constructions préhistoriques. Un aménagement de ce type a été réalisé sur l'une de nos précédentes fouilles au dolmen de la Petite Pérotte à Fontenille, en Charente.

Comme pour le remblaiement de la chambre 1, cette opération pourra être réalisée par l'équipe de fouille de l'association Méganéo et des membres de la commune à l'issue de la campagne 2023, en suivant un cahier des charges validé par l'ensemble des acteurs.

Le conseil porte un avis favorable sur ces premières préconisations et souhaite attendre les compléments d'information sur l'intérêt, le cout et les modalités du repositionnement d'une nouvelle pierre (qui doivent nous être transmises par Mégané avant de se positionner

Intégrer le dolmen de Pech Laglayre I dans le travail en cours avec le PNRCQ sur la signalétique Emmanuel précise que le travail à repris entre Patricia Moniaux et la commission communication pour finaliser le projet de signalétique PNRCQ/Super-Cayrou/Dolmens)

## **8-2 gazette**

### **Les points à aborder**

Mélanie nous fait part de ses premières idées d'article pour la prochaine gazette.

- actualités du conseil municipal (travaux église : autel retable ..., petits travaux école, déco de Noël, vente de bois, adressage au lotissement)
- actualité des associations (comité de gestion, foot et fritons, APE brocante, club de pétanque...)

Retour sur le quine et le spectacle de Noël

-au dos : Mot de remerciement aux bénévoles et dolmens

Agenda des manifestations

## **8-3 point PV au sol**

Le projet de bail a été soumis au conseiller juridique de l'AMF qui reprend les points déjà soulevés par la commission.

Le projet de bail a été soumis pour avis au CDG

Le projet de bail doit être soumis pour avis à notre notaire

Si nécessaire prendre contact avec un avocat spécialisé

## **8-4 Le défibrillateur**

La lumière est rouge car il fait froid mais l'intérieur est en état de marche. Il est prévu d'organiser le prochain contrôle annuel en mai 2023.

## **8-5 CR Réunion Bâtiment public organisée par le département**

Emmanuel n'ayant pas pu se rendre à la réunion, Léa doit nous en transmettre le compte rendu

## **8-6 CR Grand Figeac sur le Tourisme**

Aujourd'hui une convention a été signée avec la SNCF pour la voie verte. Démantèlement à partir de mai. Le prix de la revente des rails devrait financer le démantèlement. Démarrage des travaux en 2023 1ere portion entre Cajarc et Laroque Toirac

Résumé de l'activité touristique du coin cet été.

## **8/7 PNRCQ**

La cotisation des communes pour 2023 sera de 4.23€/Hab. au lieu de 4.15 € (augmentation de 2%)

Un service « conseil en Energie partagée est mis en place par le parc (cout 75 € ttc par jour d'intervention)

**La séance s'est terminée à 22h30.**

**Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 26 janvier 2023 à 20h, à la mairie.**

**Il clôt la séance.**

A Gréalou, le 13/12/2022.

La secrétaire de séance :  
Mélanie FAGES

Le Maire :  
Michel VÉDRUNE